

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	31
Membres représentés	4
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Anne-Marie PETITPEZ
Date de la convocation des conseillers	17 Juin 2026
Date de l'affichage de la convocation	17 Juin 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD (*arrivée à 19 h 45*), Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUJA, Monsieur Amīn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU. Madame Clémence CHAMOUSSET. **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Daniel ARNOUD donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Anissa TRIKI donne pouvoir à Monsieur Vincent CAMUS
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Madame Clémence CHAMOUSSET

OBJET : Cession de parcelles par la commune aux riverains du Hameau des Epinettes 1.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 et suivants,

Vu l'avis des Domaines en date du 16 juin 2018,

Vu la Prescription acquisitive du 15 décembre 2011 publiée le 23 janvier 2019 permettant à la commune de Villeparisis de devenir propriétaire des parcelles citées, ci-dessous,

Vu la proposition présentée aux riverains des rues composant le hameau des Epinettes 1 en date du 21 Mai 2019,

Vu la délibération n° 2020-83/09-08 du 29 septembre 2020 adoptée précédemment relative à la cession de parcelles dans le Hameau des Épinettes 1,

Vu l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 15 juin 2026,

Considérant l'intérêt pour chacun des riverains de disposer de la parcelle attenante à sa propriété,

Considérant qu'il convient de reprendre cette délibération en raison d'un changement de signataire dans la délégation, de la cession déjà réalisée d'une partie des parcelles précédemment citée dans la délibération d'origine ainsi que de la modification des références cadastrales consécutive au bornage réalisé par un géomètre ;

Considérant que les parcelles non bâties sont citées, ci-dessous :

Secteur EIFFEL-VIOLLET-LE-DUC-MAULNY. Section AP.

Section et n°	Nature	Superficie en m ²	Allée
AP 414	Jardin	9	Maulny
AP 429	Jardin-Trottoir	54	Maulny
AP 427	Jardin-Trottoir	49	Maulny
AP 436	Jardin-Trottoir	1	Maulny
AP 420	Jardin-Trottoir	15	Viollet-Leduc
AP 329	Jardin-Trottoir	75	Viollet-Leduc
AP 332	Jardin-Trottoir	2	Viollet-Leduc
AP 431	Jardin-Trottoir	23	Viollet-Leduc
AP 334	Jardin-Trottoir	12	Viollet-Leduc
AP 335	Jardin-Trottoir	29	Viollet-Leduc
AP 433	Jardin-Trottoir	11	Viollet-Leduc
AP 434	Jardin-Trottoir	3	Viollet-Leduc
AP 337	Jardin-Trottoir	2	Viollet-Leduc
AP 340	Jardin-Trottoir	43	Viollet-Leduc
AP 344	Jardin-Trottoir	21	G.Eiffel
AP 419	Jardin-Trottoir	56	G.Eiffel

AP 348	Jardin-Trottoir	35	G.Eiffel
AP 439	Jardin-Trottoir	21	G.Eiffel
AP 350	Jardin-Trottoir	37	G.Eiffel
AP 351	Jardin-Trottoir	25	G.Eiffel
AP 352	Jardin-Trottoir	28	G.Eiffel
AP 353	Jardin-Trottoir	35	G.Eiffel
AP 354	Jardin-Trottoir	35	G.Eiffel
AP 355	Jardin-Trottoir	18	G.Eiffel
AP 356	Jardin-Trottoir	15	G.Eiffel
AP 357	Jardin-Trottoir	34	G.Eiffel
AP 359	Jardin-Trottoir	10	G.Eiffel
	Total	698 m²	

Secteur MANSART-BARTHOLDI-MAULNY Section AO

Section et n°	Nature	Superficie en m ²	Rue
AO 824	Jardin-Trottoir	22	Maulny
AO 827	Jardin-Trottoir	26	Maulny
AO 829	Jardin-Trottoir	23	Bartholdi
AO 831	Jardin-Trottoir	38	Bartholdi
AO 832	Jardin-Trottoir	33	Bartholdi
AO 833	Jardin-Trottoir	14	Bartholdi
AO 834	Jardin-Trottoir	31	Bartholdi
AO 954	Jardin-Trottoir	49	Bartholdi
AO 836	Jardin-Trottoir	11	Bartholdi
AO 837	Jardin-Trottoir	11	Bartholdi
AO 957	Jardin-Trottoir	3	Bartholdi
AO 958	Jardin-Trottoir	15	Bartholdi
AO 959	Jardin-Trottoir	43	Maulny
AO 842	Jardin	5	Maulny
AO 843	Jardin	37	Maulny
AO 847	Jardin-Trottoir	11	F.Mansart
AO 848	Jardin-Trottoir	17	F.Mansart

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12758-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

AO 849	Jardin-Trottoir	4	F.Mansart
AO 850	Jardin-Trottoir	4	F.Mansart
AO 960	Jardin-Trottoir	20	F.Mansart
AO 961	Jardin-Trottoir	1	F.Mansart
AO 852	Jardin-Trottoir	21	F.Mansart
AO 853	Jardin-Trottoir	46	F.Mansart
AO 854	Jardin-Trottoir	37	F.Mansart
AO 855	Jardin-Trottoir	34	F.Mansart
	Total	556 m²	

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DELIBERE

Article 1^{er}

APPROUVE la cession aux riverains du Hameau des Epinettes 1, de chacune des parcelles identifiées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 15 €/m² conforme à l'évaluation domaniale, frais d'acte administratif en sus. L'ensemble des frais liés aux actes notariés et aux formalités afférentes sera supporté par les acquéreurs, sauf disposition contraire prévue dans les actes.

Article 2

DESIGNE Madame Caroline DIGARD, Première Adjointe au Maire pour représenter la Commune et procéder à la cession des terrains, signer les actes avec chaque riverain pour ces parcelles concernées en la forme administrative conformément en l'article L1311-13 du Code des Collectivités Territoriales et signer tous les documents afférents à ces cessions en présence de Monsieur le Maire en charge de l'authentification des actes administratifs

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à monsieur le comptable des finances publiques, et inscrite au recueil des actes administratifs.

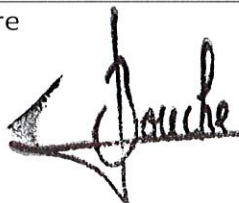
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

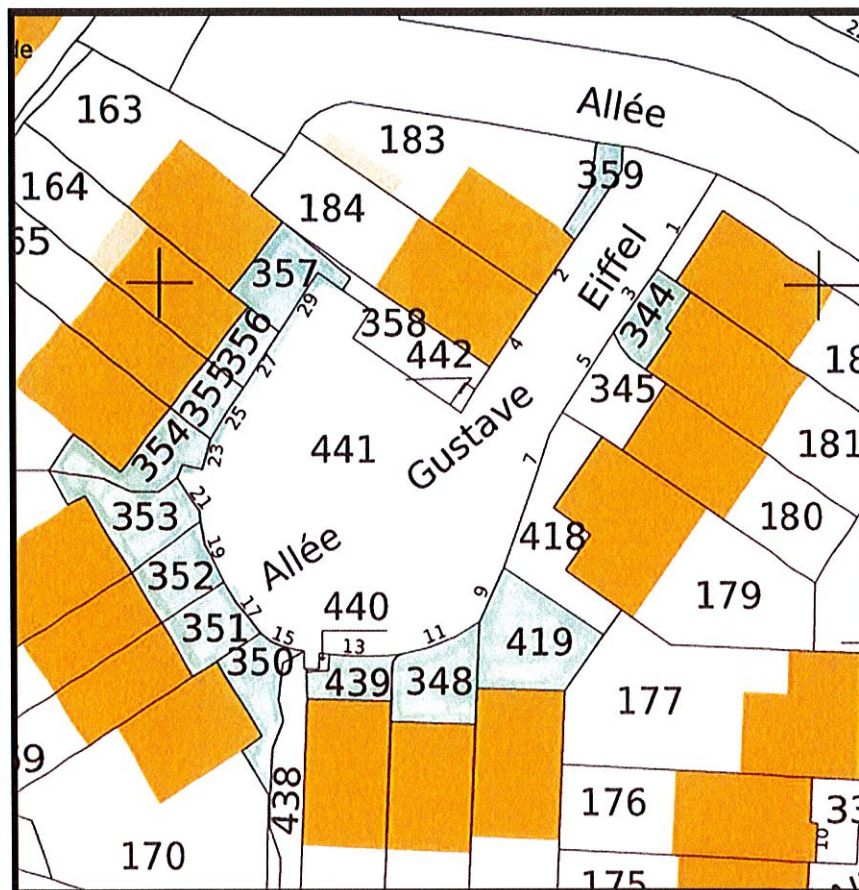
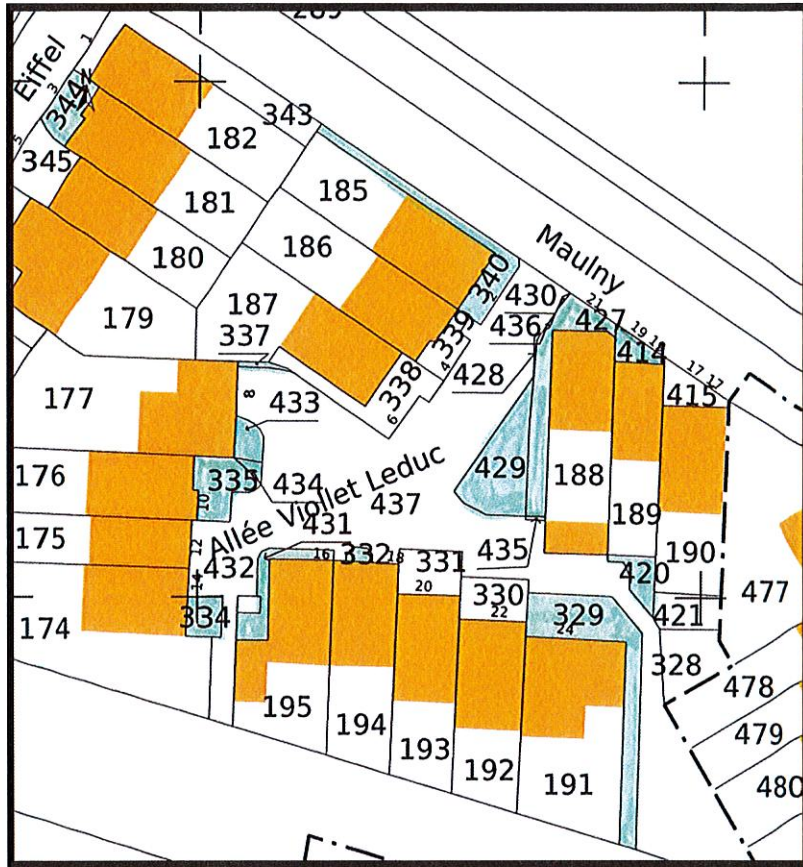
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Anne-Marie PETITPEZ Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12758-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026 3

Secteur EIFFEL-VIOLLET-LE-DUC-MAULNY - Section AP :



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260625-26_12758-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026 4

Secteur MANSART-BARTHOLDI-MAULNY - Section AO :

